

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 juin 2021

Présents : DOSSO Alain – FOULON Rémi – MAITROT Eric – ARRIVE Evert – Valérie BAILLEUX-RAMEAU – DOSSO Rémy – FEUVRIER Amélie – FOULON Romaric – RAIMBERT Didier - RAIMBERT Nadine – VENTURI Grégoire.

Le maire donne lecture des procès-verbaux de la réunion du 24 avril 2021. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. Monsieur Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Elections Régionales et Départementales des 20 et 27 juin 2021 :

Le Maire accueille et remercie les six habitants qui ont souhaités participer aux élections des 20 et 27 juin prochain comme assesseurs. Le Maire donne les informations sur la tenue de ses élections, à savoir :

- deux bureaux de vote distincts seront à tenir
 - les assesseurs devront soit avoir été vaccinés (première dose) ou soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures et effectuer un autotest le jour de l'élection (test que la Préfecture fournira aux communes).
 - Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.
 - Le nombre d'assesseurs est de 16 personnes en conséquence la plage horaire de chacun sera de 2h30
 - Respect des consignes sanitaires qui seront communiquées pour la tenue de ces élections.
- de 8h00 à 10h30 : Rodolphe BAILLEUX – Catherine DOSSO – FOULON Romaric – VENTURI Grégoire.
 - de 10h30 à 13h00 : Rémy DOSSO – Rémi FOULON – Charly FOURNET – Gilles GOLMARD
 - de 13h00 à 15h30 : Valérie BAILLEUX-RAMEAU – Céline ESPRIT – Alain DOSSO – Amélie FEUVRIER
 - de 15h30 à 18h00 : Pierrot ARRIVE – Alain DOSSO – Jérôme GUENIN – Eric MAITROT

Travaux de SIVOM 2021 et 2022 :

L'entreprise COLAS a réalisé les accotements sur la VC dite des Commelles malgré que ceux-ci n'aient pas été prévus dans le devis d'origine. Les travaux 2021 sont ainsi terminés et acceptés sans remarques par le Conseil Municipal.

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux le devis réalisé par la Mission de Conseil et d'Assistance aux Collectivités de Côte d'Or (MICA) portant sur la réfection de la rue du Moulin à vent sur une longueur d'environ 370 ml.

- Section 1 d'une longueur de 210 ml :
 - Chaussée + entrées : enrobés 0/10 sur 6 cm), épaulement des accotements : 15 200 € HT
 - Trottoirs : option 1 : enduit superficiel bicouche gravillons blancs : 4 600 € HT
 - option 2 : enrobé épaisseur 4 cm : 4 900 € HT
- Section 2 d'une longueur de 160 ml :
 - Chaussée + accès hangar : enrobés 0/10 sur 6 cm), épaulement des accotements : 13 000 € HT

Après délibération, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de confier au SIVOM les travaux de réfection de la rue du Moulin à vent avec une tranche ferme (section 1) et une tranche optionnelle (section 2 avec 2 variantes).

Entretien des chemins dits de contournement du village :

Le Président de la Commission des chemins fait état d'un relevé des chemins dits de contournements du village, en moyenne la partie empierrée est d'une largeur moyenne de 3,80 ml et les accotements varient selon les chemins. Quoiqu'il en soit les largeurs totales notifiées sur le tableau des chemins ruraux lors de l'aménagement Foncier de 2004 (entre 6 et 10ml) semblent être loin d'être respectées.

Il préconise des travaux de scarification, reprofilage et compactage selon les priorités suivantes :

- 1° - VC dite des Métrus
- 2° - VC dite des Champs gras
- 3° - VC dite des Champs fleuris
- 4° - VC dite des champs du puits

Selon les devis établit par la société Bourreau, l'estimation de ces travaux s'élèverait à : environ 2 500 ml x 3.80 ml = 9 500 m² x 0.75 = 7 125 € HT qui pourrait-être financés par le disponible de la commune à l'AFI d'environ 8 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal demande à la commission des chemins de revoir la société Bourreau pour avoir un chiffrage plus précis.

Fauchage des chemins et voies communales :

Le Maire fait état de la dangériorité sur certains chemins du fait de la hauteur de l'herbe notamment sur la voie communale du Chesnois et de la voie basse.

M Romaric FOULON se propose de les faucher pour faire du foin. Le Maire demande s'il n'est pas possible d'en faire en entretien régulier soit par un prestataire privé soit par les services des agents du Conseil Départemental ?

Commissions des bois :

Le Président fait un point sur les affouages (reste un affouage à cuber, il sera fait le 6 juin prochain).

Il informe les Conseillers Municipaux de la vente de hêtre à la Scierie de Maisey pour un montant de 666.50 € TTC.

Il présente aux Conseillers Municipaux un devis de l'ONF d'un montant de 75.60 € TTC pour l'assistance technique et cubage de l'exploitation des parcelles 6, 8, 9, 12 & 13. Pour information l'abattage-façonnage pour 14 m³ de ces parcelles s'élèverait à 168 € HT, le débardage pour un montant de 154 € HT et le câblage, désencrouage de bois pour un montant de 440 € HT soit un total de 825 € HT pour 14 m³ d'exploitation.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide, de refuser le devis vu les frais supporter pour l'exploitation de 14m³.

Le Conseil décide de fixer à Septembre la rencontre avec le garde pour faire un tour dans la forêt communale.

Commission Bâtiments et urbanisme :

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'entreprise Arnoult est intervenue pour changer les serrures des baies vitrées cassées et qu'il doit en installer d'autres plus fiables courant septembre 2021. Il est convenu que le portail serait installé au plus tard au mois de septembre 2021.

Le Maire informe les Conseillers Municipaux avoir contacté l'entreprise Girardet pour trouver une solution sur la fissure qui apparaît sur le muret de la cour (absence de joint de dilatation), il est convenu d'un rendez-vous courant juin (à confirmer).

Il informe également que l'ancien dépotoir a été nettoyé, il convient maintenant d'installer une barrière pour le fermer et de l'aménager pour éviter des dépôts sauvages.

Le Conseil Municipal demande de planifier l'intervention de l'entreprise Castel Assainissement en septembre pour le nettoyage de regards et des canalisations.

Il est demandé à la commission de vérifier les devis de la société Véolia portant sur des remplacements de poteaux d'incendie et des travaux de maillage de conduite pour améliorer les débits en les classant par priorité afin de budgéter ces dits travaux sur le budget 2022.

Création d'une passerelle au bassin de rétention :

Le Premier Adjoint porte à la connaissance du Conseil Municipal un premier devis des établissements Arnoult pour un montant de 2 250 € HT (hors option métallisation et thermo laquage) et un second devis de l'entreprise Meca Chainey d'un montant de 1 418 € HT (en sus : prévoir un socle en béton de largeur 1200 mm).

Après délibération, le Conseil Municipal demande au Premier Adjoint de vérifier que le devis de l'entreprise Meca Chainey tient bien compte des normes en vigueur et dans l'affirmative accepte le devis présenté pour un montant de 1 418 € HT.

Commission des fêtes et gestion de la salle communale :

Le Maire est toujours dans l'attente d'un projet de règlement de location de la salle.

La commission devait également se rapprocher de l'employé communal pour définir de l'embellissement du village et notamment des plats de bandes sur le parking.

Le Conseil Municipal demande à la commission de préparer un programme pour le 14 juillet qui sera aménagé en fonction de conditions sanitaires qui seront instaurées à cette date.

Le Maire rappelle à la commission qu'il est convenu de l'acquisition de vaisselles pour équiper la salle et que la décision devra se faire sur la base de devis à présenter au Conseil Municipal courant septembre ou octobre 2021 (revoir également l'équipement de la cuisine : table inox sur le budget 2021).

Rapport de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la CCPC :

Le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des comptes à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais sur les exercices 2013 et suivants et des réponses faites par M Hubert BRIGAND Président de la Communauté de Communes sur ces exercices.

Le présent rapport est disponible en Mairie pour toute personne qui souhaiterait le consulter.

Informations et questions diverses :

- Madame Françoise FOURNIER est désigné jurée d'assises

La séance est levée à 21h30